

ANNEXE : information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA¹

Organisme de formation agréé	CREOBIS	
Sujet/titre de la formation	AML/CTF : Table-ronde des Régulateurs	
Groupe cible	Compliance Officer, Head of Compliance, Head of AML, AMLCO, Juristes, Risk Managers, Administrateurs, Direction, Consultants spécialisés, Avocats...	
Planning :	Date(s)	Le 24 septembre 2024
	Heure(s) de début et de fin	9h00 – 17h30
	Durée	6h00
	Lieu(x)	Hôtel Thon Bristol Stéphanie
Nombre d'heures de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	6	
La formation est-elle ouverte au public ? (oui/non)	Oui.	
Objectif(s)	A l'aube d'évolutions majeures de la réglementation européenne et de la visite du GAFI en Belgique, rejoignez-nous pour une journée de conférence inédite, riche en partage d'expérience et apprentissages stratégiques, destinée à vous préparer aux défis à venir	
Résumé du contenu	Découvrir les priorités de la BNB et de la FSMA pour les mois à venir	

¹ Sauf s'il est répondu « non » à la question « La formation est-elle ouverte au public ? » : dans ce cas, cette formation apparaîtra parmi les formations disponibles sur le site internet de la FSMA, mais ce programme de formation ne sera pas mis en ligne.

	<p>Faire le point sur la visite du GAFI en cours</p> <p>Explorer les tendances de blanchiment d'argent les plus récentes, les nouveaux défis réglementaires, et bénéficiez des meilleures pratiques en matière de conformité</p> <p>Dresser un premier bilan d'application de la législation sur les lanceurs d'alerte</p> <p>Mettre à jour ses connaissances en matière d'AML et de GDPR</p> <p>Approfondir les enjeux du derisking ainsi que ceux de l'AML et des crypto-actifs</p>
Forme	<input checked="" type="checkbox"/> De type classique (avec présence physique)
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Slides
<p>Contenu de la formation</p> <p><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (seront) abordé(s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	<p>Services Bancaires et financier – 7</p> <p>Assurance - 4</p>
Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	<p>Dries Cools, Head of AML/CFT Policy & Off-Site Supervision, BNB-NBB</p> <p>Gaëtan Laga, Coordinator, FSMA</p>

	<p>Virginia Di Marcoberardino, AML/CFT expert – Chef de délégation de la Belgique auprès du GAFI – SPF Finances, Trésorerie</p> <p>Patrick Sere, Directeur, Service de coordination anti-fraude (CAF)</p> <p>Éric van den Bosch, Conseiller juridique, APD</p> <p>Arnaud Lecocq, Managing Partner, C4B</p> <p>Jean-Pierre Buyle, Monnard joined by Buyle Legal et ancien bâtonnier</p> <p>Willem Van de Wiele, Counsel, White & Case</p> <p>Alix Lambert de Rouvroit, Senior Counsel Legal & Compliance, Febelfin</p>
--	---